



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous
avec la Mission Locale métropole sud



deviens
volontaire !



■ Pour qui ?

Le service civique est une mission citoyenne d'une durée de 6 mois qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

■ Pour quoi ?

Le service civique n'est ni un stage, ni un contrat de travail. C'est un engagement volontaire indemnisé, au service de l'intérêt général, accessible sans condition de diplôme.

Cette expérience valorisante permet :

- d'acquérir de l'expérience,
- de renforcer ses compétences,
- de gagner en autonomie,
- de se préparer à l'emploi ou à la formation professionnelle.

Seuls comptent les
savoirs-être et la
motivation !





■ Comment ?

La durée hebdomadaire est de 24h minimum.

Les missions peuvent s'effectuer au sein d'une association, d'un établissement public ou d'une collectivité, en France ou à l'étranger, à travers 6 domaines d'action :

- solidarité
- santé
- environnement
- mémoire et citoyenneté
- culture
- intervention d'urgence.

Une indemnité mensuelle de 582 euros net vous est versée.

À savoir : le service civique est non reconductible sauf exception.

La Mission Locale
vous accompagne
pendant toute la
durée de votre mis-
sion !

■ Pour candidater

CV + lettre de motivation à envoyer à :

Nadia BENABDELKADER -

nbenabdelkader@mlms.fr

03.20.97.43.20

www.site-servicecivilique.gouv.fr
www.missionlocale-metropolesud.fr



@MissionLocaleMetropoleSud



Mission Locale Métropole Sud